



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ

**Absents excusés** : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2023/02/2 - OBJET : Avenant n° 3 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020).**

**Le Conseil municipal,**

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la réglementation des marchés publics en vigueur au moment de l'appel d'offres ouvert lancé par le groupement de commandes du CIG, notamment l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le bon de commande n° 82 émis pour la commune de Saint-Cyr-l'École par le groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour les assurances IARD (Incendie, Accident, Risques Divers) au titre du marché public de prestations d'assurances conclu par ledit groupement au nom de l'ensemble des membres le composant, notamment avec la SMACL, en particulier pour l'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'avenant n° 3 à la police d'assurance de la flotte automobile proposé par la SMACL ASSURANCES afin de prendre en compte les mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

## DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité de conclure un avenant n° 3 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL ASSURANCES), afin de prendre en considération les mouvements intervenus au titre des années 2021 et 2022 dans le parc automobile assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, aboutissant à un supplément de prime de 599,81 € TTC.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer cet avenant à la police susvisée.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 15 FEV. 2023  
et par publication en ligne le : 15 FEV. 2023

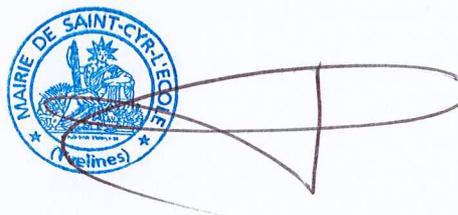
Saint-Cyr-l'École,  
le : 15 FEV. 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Avenant n. 3 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n. 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1er janvier 2020).

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-02-2 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20230213-2023-02-2-DE

---

**Date de décision :** 13/02/2023

**Acte transmis par :** Nathalie DELAFOY-GAUMONT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics